



ACHEMINER LES SOUMISSIONS

À :

Bureau du surintendant des institutions
financières (BSIF)

Courriel : facilities@osfi-bsif.gc.ca

Cc : himani.joshi@osfi-bsif.gc.ca

DEMANDE DE PROPOSITIONS

Acheminer les propositions au : Bureau
du surintendant des institutions
financières (BSIF)

Nous offrons par la présente de vendre à sa Majesté le
Roi du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux
annexes ci-jointes, les articles et les services
énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix
indiqué(s).

**Ce document contient une exigence relative à la
sécurité**

Nom et adresse du fournisseur

Bureau de distribution

Services liés aux installations et au matériel
255, rue Albert, 12^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0H2

Titre Contrat d'entretien de l'équipement de vidéoconférence	
N° de l'invitation 20221312 MOD#002	Date 2023-03-22
N° de référence du client 20121312	
N° de référence du SEAOG 20221312	
L'invitation prend fin à 14 h le 2023-05-02	Fuseau horaire Heure avancée de l'Est HAE
RDA Rendu droits acquittés	
Faire parvenir les demandes à : Himani Joshi, Services de gestion du matériel et des installations	
Courriel himani.joshi@osfi-bsif.gc.ca	N° de télécopieur
Destination – des biens, services et construction : Voir ci-joint	

Instructions :

Livraison Voir ci-joint	Livraison proposée
Nom et adresse du fournisseur	
N° de télécopieur N° de téléphone	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression)	
Signature	Date



La modification 002 est émise par la présente pour modifier la demande de propositions avec l'élément suivant:

Répondre aux questions 3-5;
Mise à jour du tableau des critères cotés (CC.2)

Répondre aux questions 3-5;

Q3 : J'espère que tout va bien pour l'appel d'offres n° 20221312. La gestion des ponts est-elle une exigence ou allez-vous la gérer ? "CC.2 Le soumissionnaire doit fournir au plus trois (3) exemples qui démontrent son expérience du soutien de systèmes de vidéoconférence (salles et ponts)"

R3 : La gestion des ponts sera faite à l'interne par le BSIF et n'est pas une exigence de cet appel d'offre. Cette exigence sera également supprimée du critère coté CC.2.

Q4: Des offres partielles sont-elles acceptées pour fournir uniquement les services d'assistance et de maintenance?

R4: Non, les offres partielles ne seront pas acceptées. Les offres doivent inclure à la fois la transition vers Clariti et l'assistance et la maintenance.

Q5: Devons-nous gérer les licences et les mises à jour via Clariti ou simplement transférer les licences de leur situation actuelle vers Clariti ?

R5: Conformément à l'énoncé des travaux (section 3.2), la transition de notre configuration actuelle vers Clariti est nécessaire, de même que les 10 licences initiales. Après la migration, le BSIF gèrera les licences et les mises à jour.

Mise à jour du tableau des critères cotés

À la page 12 – **2.1.2 Critères techniques cotés (Tableau)**

SUPPRIMER entièrement la rangée **CC.2**;

INSÉRER la rangée **CC.2** suivante :

<p>CC.2 Le soumissionnaire doit fournir au plus trois (3) exemples qui démontrent son expérience du soutien de systèmes de vidéoconférence (salles ou ponts) composés d'appareils Poly, Crestron, Extron et ceux d'autres FEO. L'expérience doit avoir été acquise au cours des cinq (5) dernières années.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants, c'est-à-dire l'endroit et le moment où l'expérience déclarée a été acquise et la façon dont elle a été acquise, pour chaque exemple :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 1. L'endroit (nom du client, nom et adresse de l'organisation); 2. 2. Le moment (dates de début et de fin du projet); 3. 3. La façon (détails sur les travaux accomplis pendant le projet) dont l'expérience a été acquise; 	20	
---	-----------	--



<p>10 points par ministère ou organisme du gouvernement fédéral du Canada. 5 points par organisation non gouvernementale. Maximum de 30 points.</p>		
---	--	--

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.